

Si vous ne pouvez pas voir ce message,
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter spéciale maintien de l'activité - UIMM Côte-d'Or - 23/07/2020

INFORMATIONS SPÉCIALES MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

“ L'UIMM Côte-d'Or s'engage aux côtés de l'Etat et la région sur un plan de relance économique ”

Dernièrement, Philippe Guérit, Président de l'UIMM Côte-d'Or et certains représentants de nos entreprises ont participé à une réunion régionale sur le "**Plan de relance économique Métallurgie - Mécanique**" sur invitation de **Marie-Guite Dufay**, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté et **Bernard Schmeltz**, préfet de la Côte-d'Or. Philippe Guérit a présenté le "**plan de relance de l'UIMM pour une Industrie forte et souveraine**" ainsi que les résultats de l'étude PwC sur l'impact de la crise sanitaire et économique sur l'industrie manufacturière.

Ces échanges avec les institutionnels font suite à un **travail de collaboration régulier** et initié par Véronique Guillon et Philippe Guérit depuis le début de la crise Covid 19.



“ UIMM et France industrie : deux plans de relance complémentaires ”

L'UIMM et France Industrie ont tous deux travaillé des propositions complémentaires pour la relance de l'activité :

- **Plan de relance de l'industrie : 6 propositions pour une industrie forte, durable et compétitive.** Ce document, présenté par Alexandre SAUBOT, fait état des actions menées en concertation avec le gouvernement sur 2 objectifs essentiels : **renforcer les entreprises industrielles** et **faire de l'investissement une priorité à la transformation durable.**
- **Propositions de l'UIMM pour la relance d'une industrie forte et souveraine** (cf article ci-dessus). 3 propositions directement liées aux actions que va déployer l'UIMM dans son réseau : **produire en France c'est bon pour le climat, jouer collectif c'est bon pour l'emploi** et **viser l'excellence opérationnelle c'est bon pour l'industrie.**

“ Enquête de conjoncture reprise d'activité : les résultats ”



Vous avez répondu à notre dernière enquête de conjoncture afin de mesurer **l'état actuel de l'activité des entreprises industrielles**, identifier **leurs projets et leurs besoins après confinement.**

Nous vous en remercions !

64 entreprises ont répondu à cette enquête.

Ceci nous permet de vous proposer un **plan de soutien spécifique pour vous accompagner dans cette phase de reprise** : développement stratégique et leadership, état des lieux, accompagnement à la relocalisation d'activité, accompagnement à la mobilité interne et externe des compétences, recrutement, accompagnement QHSE...

» [Lire la synthèse](#)

“ Diagnostic GPEC - Covid 19: profitez d'un financement de l'OPCO 2i et de l'expertise de Défi 2 Conseil ”

TPE de moins de 250 salariés, bénéficiez d'un diagnostic pour mesurer et analyser les impacts liés à la crise sanitaire du Covid-19

L'OPCO 2i vous propose un diagnostic GPEC - Covid 19. Cette démarche est mise à disposition de toutes les entreprises de moins de 250 salariés avec un **financement à 100%** jusqu'à 1000€/jour, jusqu'à 10 jours maximum.

- faire un **état des lieux** de l'organisation et des mesures préventives mises en place et pour les adapter selon les scénarios d'évolution de l'activité
- **organiser et structurer** l'entreprise dans un contexte de reprise ou de réorientation de son activité
- analyser et gérer de manière réactive les **besoins de compétences** permettant aux TPME de construire leurs actions de développement de compétences immédiates et à court terme

Pour plus d'info, contactez-nous au **03 80 77 85 11**



» **Plus d'infos**

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com